

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté du Maire portant délégation de signature à Madame Marion DEROSIER
Directrice de « LA PISCINE D'EN FACE »

ARRETE N°21-719

Le Maire de la ville de SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-19,

VU la délibération n°14483 en date du 15 décembre 2021, instaurant le règlement intérieur de « LA PISCINE D'EN FACE » et fixant les tarifs de location,

CONSIDERANT l'intérêt général attaché à « LA PISCINE D'EN FACE » sous forme d'une gestion directe du lieu par la ville,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la fluidité du service, notamment celle des prêts et locations de salles au sein de cette structure,

ARRETE

ARTICLE 1 : Autorise Madame Marion DEROSIER, Directrice de « LA PISCINE D'EN FACE », à procéder à la signature des pièces suivantes liées au fonctionnement de cette structure :

- Documents liés aux conventions d'occupation avec les résidents (convention, charte collaborative, état des lieux, ...).
- Documents liés aux prêts ou locations de salle.
- Correspondance courante.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau,
- L'intéressée.

Fait en Mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois, le 21/12/2021,

Affiché le : 22-12-2021

SPECIMEN DE SIGNATURE



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur Essonne Agglomération

